

Présences

Monique Hermes ■ bourgmestre

Marc Krier | Liane Felten ● échevins

Claude Wagner | Tess Burton | Carine Sauer |
Martine Cognioul-Loos | Claire Sertznig |
Metty Scholtes | Marc Ury ◀ conseillers

Excusé(s) : Patrick Frieden ◀ conseiller

26.01.2024

Rapport du conseil communal

La bourgmestre Monique HERMES (CSV), ouvre la séance du conseil communal. Elle exprime sa compassion pour l'incident survenu hier dans la maison communale de Junglinster, qui a été partiellement détruite par un incendie. L'administration communale a déjà proposé son aide en cas de besoin. Elle adressera également un message écrit aux responsables communaux dans le courant de la semaine prochaine.

Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) est absent de la séance, excusé.

1. Modification ponctuelle du plan d'aménagement partiel « PAP Baxerasgoart »

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) donne des explications :

Le projet « PAP Baxerasgoart » comprend la transformation et l'extension de l'école ménagère et du « Kannerhaus Gréiwemaacher » en un centre socio-pédagogique. Ceci sur le terrain des sœurs franciscaines, qui comprend la zone située entre la « rue des Tanneurs », la « rue de Luxembourg » et la « rue de la Tour ». Le projet a été approuvé une première fois par le conseil communal le 6 janvier 2022.

La modification ponctuelle qui est à l'ordre du jour aujourd'hui, est due à une erreur du bureau d'études. Ladite modification a été approuvée par le collège échevinal le 17 novembre 2023.

Le conseiller Marc URY (CSV) donne des explications.

Ayant suivi ce projet en tant que fonctionnaire du Ministère de l'Education Nationale, il sait quelles sont les activités prévues et l'importance de ce projet sur le plan local, régional et national.

Il n'entrera pas dans les détails, mais constate qu'en raison de la croissance démographique, les listes d'attente pour les places en crèche s'allongent au niveau national et surtout auprès de l'Office National de l'Enfance (ONE).

En outre, des places seraient surtout nécessaires dans les zones rurales afin d'éviter de longs trajets pour les enfants. Cela soulignerait l'importance du projet.

La modification ponctuelle du « PAP Baxerasgoart » est adoptée à l'unanimité par le conseil communal.

2. Convention portant sur une servitude de passage

La convention concerne l'aménagement de canalisations et de conduites souterraines posées sur le terrain cadastré dans la commune de Grevenmacher, section A de Grevenmacher, sous le numéro 519/8084 (Mathessegässel).

Adopté à l'unanimité par le conseil communal.

3. Convention sur le fonctionnement de la zone d'activités économiques régionale dans le canton de Grevenmacher

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) explique :

La convention conclue entre le SIAEG, le SIDERE, la Ville de Grevenmacher, la Commune de Mertert et la Commune de Biver concerne le transfert de certaines infrastructures, telles que le réseau routier avec les infrastructures souterraines, le réseau de distribution d'eau, l'éclairage public, aux communes susmentionnées et fixe les droits et obligations qui en découlent pour les parties signataires.

La convention est approuvée à l'unanimité par le conseil communal.

4. ERMG – Avenant à une convention avec une commune-membre concernant la participation financière des frais généraux de l'Ecole régionale de musique de Grevenmacher

Adopté à l'unanimité par le conseil communal.

5. Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2022

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

Le compte de gestion est adopté par 6 voix pour et 4 voix contre.

6. Affaires du personnel

a) **Augmentation de 1,95% du salaire des salarié(e)s à tâche intellectuelle qui ne sont pas rémunéré(e)s conformément aux dispositions de la législation applicable aux fonctionnaires et employé(e)s communaux(ales) (accord salarial – augmentation du point indiciaire de 1,95 % à partir du 01.01.2024) repas sur roues, accompagnateur de bus.**

Vu la loi du 29 mars 2023 portant mise en œuvre des points 1 et 2 de l'accord salarial dans la Fonction publique du 9 décembre 2022 qui prévoit une augmentation des deux valeurs du point indiciaire à raison de 1,95% avec effet au 1er janvier 2024, le collègue échevinal propose au conseil communal d'accorder une augmentation de 1,95% du taux horaire pour les 3 salarié(e)s à tâche intellectuelle du service repas sur roues, ainsi qu'une augmentation de 1,95% du salaire social minimum non qualifié de la salarié(e) à tâche intellectuelle du service de l'accompagnateur de bus, et ceci avec effet rétroactif au 1er janvier 2024.

Adopté à l'unanimité par le conseil communal.

b) Création de postes :

- Un(e) salarié(é) à tâche manuelle dans la carrière « carrière MC » du contrat collectif applicable au personnel salarié à tâche manuelle de la Ville de Grevenmacher, avec CATP/DAP dans une branche technique. (concierger)

L'employé(e) susmentionné(e) sera engagé(e) notamment pour le centre culturel, mais devra en outre assister les concierges des autres infrastructures de la Ville de Grevenmacher.

Adopté à l'unanimité par le conseil communal.

- Un(e) salarié(é) à tâche manuelle dans la carrière « carrière MB » du contrat collectif applicable au personnel salarié à tâche manuelle de la Ville de Grevenmacher pour les besoins du service régie (ouvrier(ère) polyvalent(e)).

L'employé(e) susmentionné(e) est engagé(e) pour exécuter toute tâche généralement quelconque dans le cadre de la régie communale.

Adopté à l'unanimité par le conseil communal.

- Un fonctionnaire communal, groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, degré d'occupation 50% pour les besoins du secrétariat communal (rédacteur).

Le/la fonctionnaire en question est engagé(e) à un taux d'occupation de 50% pour les besoins du secrétariat communal et à un taux d'occupation de 50% pour les besoins du SIAEG.

Adopté à l'unanimité par le conseil communal.

- Un fonctionnaire communal, groupe de traitement A1, sous-groupe administratif, pour les besoins du secrétariat communal (attaché - juriste).

Le conseiller Claude WAGNER (DP) fait remarquer que son parti n'est en principe pas opposé à la création du poste en question, mais qu'il aimerait en discuter. Il est actuellement beaucoup question de confier le poste de secrétaire communal à un juriste.

Il faudrait donc envisager que cette personne reprenne plus tard le poste de secrétaire communal. Cela devrait également figurer dans la publication du poste. La bourgmestre Monique HERMES (CSV) informe que cela a été prévu.

Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

- Un fonctionnaire communal, groupe de traitement A2, sous-groupe technique pour les besoins du service technique (chargé technique).

Le conseiller Claude WAGNER (DP) fait remarquer que son parti avait déjà demandé il y a quelque temps des informations sur la répartition des tâches du service technique, mais qu'il ne les avait pas reçues.

Pour cette raison, le parti DP votera contre la création de ce poste.

Approuvé avec 8 voix pour et 2 voix contre.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) informe que tous les membres du conseil communal recevront prochainement par mail l'organigramme actualisé de l'administration communale.

7. Confirmation de règlements temporaires de circulation

Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

8. Concessions cimetièrre

Trois concessions de cimetièrre sont adoptées à l'unanimité par le conseil communal.

9. Subsidies

- | | |
|--|-----------|
| a) Memo Shoah : | 50.-€. |
| b) Fondation Lëtzebuerger Blanne-vereinigung - La Canne Blanche a.s.b.l. : | 50.-€. |
| c) Spirit of the Highland Pipes & Drums: | 300.-€. |
| d) Chorale Municipale Grevenmacher a.s.b.l. : | 3.500.-€. |
| e) Dëschtennis Gréiwemaacher : | 1.200.-€. |

Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

10. Informations par le collège échevinal sur les dossiers en cours

La bourgmestre Monique HERMES, (CSV) informe :

- ▶ sur le déplacement provisoire de 2 arrêts de bus dans la rue de Trèves en raison des travaux de la gare routière.
- ▶ le budget rectifié 2023 et le budget prévisionnel 2024 ont été approuvés par le Ministère des Affaires intérieures. Il y a une bonne nouvelle, car une augmentation du bonus de 723.000.-€ a été inscrite par le ministère.
- ▶ la commission des bâtisses et d'aménagement du territoire aura lieu le 21 février.
- ▶ la fréquentation de la bibliothèque évolue très positivement. En 2023, on a enregistré 685 inscriptions, dont 149 nouvelles inscriptions.

L'échevin Marc KRIER (déi gréng) :

- ▶ La commune a obtenu cette fois-ci la certification de 40 % lors de l'examen du pacte nature. Un nouvel examen aura lieu à la fin de l'année.
- ▶ 23.02.2024 c'est le « Dag vum Bam » avec les enfants des écoles du Cycle 4.1.
- ▶ 24.02.2024 c'est la fête des 50 ans du SIAS, 50 arbres fruitiers y seront plantés.

La bourgmestre Monique HERMES, (CSV) remercie tous les collaborateurs du service technique pour leur engagement massif pendant le verglas. Les collaborateurs de la commune ont été mobilisés 24 heures sur 24.

La conseillère Martine COGNILOUL-LOOS (CSV) informe :

- ▶ Au sujet de la plateforme de coopération au CRIAJ. Le CRIAJ fonctionne très bien actuellement. Environ 20 jeunes y passent chaque jour.

L'équipe est composée de 4 éducateurs. Deux nouveaux éducateurs ont été recrutés, ce qui a également apporté une nouvelle dynamique.

Pour 2024, 7 projets sont prévus.



Le nouveau conseil communal en mars 2024.

11. Questions au collège échevinal

Conseiller Claude WAGNER (DP) :

- Il remercie la bourgmestre pour les nombreuses informations qu'elle donne aux membres du conseil communal. Ils se sentent mieux informés qu'auparavant. Il adresse donc un grand bravo à la nouvelle bourgmestre. La conseillère Tess BURTON (LSAP) se joint aux mots du conseiller Claude WAGNER (DP).
- Il demande pourquoi il a fallu attendre si longtemps pour que la promenade de la Moselle soit nettoyée après les inondations. La bourgmestre Monique HERMES (CSV) informe que la pompe d'arrosage nécessaire n'a été livrée que le lundi par le CGDIS Mertert, mais entretemps le sol était gelé et on ne pouvait donc malheureusement plus rien faire.

Conseillère Tess BURTON (LSAP) :

- Elle demande ce qu'il en est des activités de vacances pour les enfants à Grevenmacher. Ce serait bien si la commune organisait cette année une activité comme la commune de Mertert (cirque) ou la commune de Junglinster (Mini - Lënster).

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) informe qu'aucun projet de ce genre n'est prévu pour le moment, mais qu'on en chargerait la commission des jeunes.

L'échevine Liane FELTEN (CSV), informe que le Kulturhuef propose des ateliers et que la commission du vivre ensemble interculturelle prévoit également des ateliers.

Conseiller Metty SCHOLTES (LSAP) :

- Il demande s'il faut une carte d'accès pour le centre de recyclage du Muertendall et combien de citoyens avec des plaques d'immatriculation blanches possèdent une telle carte d'accès.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV), explique que seuls les habitants de la Ville de Grevenmacher peuvent demander une carte d'accès.

- Par ailleurs, il demande pourquoi les lampadaires sur la promenade de la Moselle ne fonctionnent plus sur le tronçon entre le pont et l'embarcadère du MS Marie-Astrid.

Monsieur Yves CHRISTEN, du service technique, informe que ce problème n'était pas connu jusqu'à présent; il vérifierait cela immédiatement.